

DÉPARTEMENT
INDRE & LOIRE
ARRONDISSEMENT
CHINON



Commune de moins
de 3 500 habitants

REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAZIÈRES DE TOURAINE

Séance du mardi 17 février 2026 à 19 heures

Le dix-sept février deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mazières de Touraine, légalement convoqué le **vingt-neuf janvier deux mille vingt-six**, en application des articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal en application des articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), sous la présidence de Monsieur Thierry ELOY, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs, ELOY Thierry, FRESNEAU Jean-Luc, ROUSSEAU Evelyne, MANCION Bruno, THENOT Hélène, DOUTRE Enrique, BORDERON Karine

Etaient absents excusés : BIET Evelyne donne pouvoir à MANCION Bruno
GAIDAMOUR Patrick donne pouvoir à DOUTRE Enrique
LE CLERRE Laurent donne pouvoir à ELOY Thierry
PEAN Marie-Françoise donne pouvoir à BORDERON Karine

Etaient absents : FATTOUH Samy

Secrétaire de séance : Mr FRESNEAU Jean-Luc a été nommé

Compte-rendu de la séance du 4 décembre 2025 :

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 4 décembre a été diffusé à l'ensemble des conseillers. Monsieur le Maire invite l'assemblée à formuler ses observations et à l'adopter.

DELIBERATION N° 03715026001

1. SUBVENTION : Demande de subvention pour l'installation de poteaux en bois. Sécurisation du cheminement piétons : Rue de la Tremblaie

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de sécurisation du cheminement piétons situé **rue de la Tremblaie**,

Considérant que ce cheminement est emprunté quotidiennement par des enfants scolarisés, des habitants et des personnes à mobilité réduite pour rejoindre le centre-bourg,

Considérant que la rue de la Tremblaie longe le cimetière et constitue un accès fréquenté par les riverains, les familles et les personnes âgées,

Considérant la nécessité de renforcer la sécurité des piétons face à la circulation automobile sur cet axe,

Considérant que l'installation de poteaux en bois permet de délimiter et de protéger efficacement le cheminement piétons tout en respectant l'environnement et l'intégration paysagère,

Considérant que le cheminement concerné dispose d'une largeur suffisante garantissant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR),

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

Article 1 : D'approuver le projet d'installation de poteaux en bois destiné à sécuriser le cheminement piétons situé **rue de la Tremblaie**.

Article 2 : De solliciter une subvention auprès du Département, au titre du Service Territorial d'Aménagement du Nord-Ouest, dans le cadre de la répartition du **produit des amendes de police, année 2026**, pour le financement de l'installation des poteaux en bois, élément essentiel à la sécurisation du cheminement piétons.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention, à signer tous les documents nécessaires à cette demande et à accomplir l'ensemble des démarches administratives afférentes.

Nombre de votants	ABSTENTIONS	POUR	CONTRE
11	0	11	0

DELIBERATION N° 03715026002**2. RESSOURCES HUMAINES- Modification du tableau des effectifs :****EXPOSE :**

Monsieur le Maire, explique que à la suite de l'évolution de la population communale qu'il convient de modifier le tableau des effectifs, comme suit, afin de répondre aux besoins de la collectivité :

PERSONNEL TITULAIRE :

<i>GRADE</i>	<i>TPS DE TRAVAIL</i>	POSTE POURVU	POSTE A POURVOIR	POSTE A SUPPRIMER
Adjoint Administratif Territorial principal de 1ère Classe	35/35	1		
Adjoint Administratif Territorial	30/35	1		
Adjoint Administratif Territorial	35/35	1		
Adjoint Technique Territorial Principal 1ère classe	35/35	1		
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème classe	35/35	2		
Adjoint Technique Territorial	35/35	1		
Adjoint Technique Territorial	28/35	1		18/02/2026
A.T.S.E.M. Principal de 1ère classe	32/35	1		

PERSONNEL NON TITULAIRE : EMPLOIS PERMANENTS

<i>GRADE</i>	<i>TPS DE TRAVAIL</i>	POSTE POURVU	POSTE A POURVOIR	POSTE A SUPPRIMER
Rédacteur	35/35	1		
Surveillante cantine	11/35	1		
Surveillante	17/35	1		
Surveillante	30/35	1		
Surveillante	11/35	1		
Surveillante	26/35	1		

PERSONNEL NON TITULAIRE : ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

<i>GRADE</i>	<i>TPS DE TRAVAIL</i>	POSTE POURVU	POSTE A POURVOIR	POSTE A SUPPRIMER
Adjoint Technique Territorial	35/35		1	
Adjoint Technique Territorial	08/35	1		
Adjoint Technique Territorial	32/35		1 au 01/03/2026	

PERSONNEL NON TITULAIRE : ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

<i>GRADE</i>	<i>TPS DE TRAVAIL</i>	POSTE POURVU	POSTE A POURVOIR	POSTE A SUPPRIMER
Adjoint Administratif Territorial	35/35		1	
Adjoint Technique Territorial	35/35	1		

PERSONNEL NON TITULAIRE : VACATAIRE

<i>GRADE</i>	<i>TPS DE TRAVAIL</i>	POSTE POURVU	POSTE A POURVOIR	POSTE A SUPPRIMER
Agent recenseur	30/35	3		18/02/2026

Après que toutes les explications ont été données,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, décide

DECISION :

De modifier le tableau des effectifs comme il est proposé ci-dessus,

De charger Monsieur le Maire de la mise en application de ce tableau d'effectif

Nombre de votants	ABSTENTIONS	POUR	CONTRE
11	0	11	0

DELIBERATION N° 03715026003

3. FINANCES : Renouvellement du contrat logiciels et prestation de services des services administratifs – BERGER LEVRAULT

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT la nécessité pour les services administratifs de la mairie de disposer d'outils informatiques performants et adaptés aux besoins de la commune,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de renouveler le pack logiciel informatique d'applications professionnelles des services administratifs de la mairie.

Il précise que la société **BERGER-LEVRAULT**, prestataire actuel, fournit des applications donnant satisfaction et propose un **contrat d'une durée de trois ans**, avec **prise d'effet immédiate**, incluant **5 utilisateurs** et **50 Go d'espace disque**.

La proposition financière pour la **première année** s'élève à **6 260 € HT**, se décomposant comme suit :

- **WeMagnus Mairie – Pack Optimal : 4 190 € HT / an,**
- **Option Proximité Optimal : 2 070 € HT / an.**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal DÉCIDE :

- de **renouveler le contrat de logiciels et de prestations de services** avec la société **BERGER-LEVRAULT** pour une durée de **trois ans**,
- d'**accepter les conditions financières** présentées, pour un montant de **6 260 € HT pour la première année**,
- d'**autoriser Monsieur le Maire** à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- de **prévoir les crédits correspondants** au budget communal.

Nombre de votants	ABSTENTIONS	POUR	CONTRE
11	0	11	0

DELIBERATION N° 03715026004

4. AFFAIRES GENERALES : Organisation du festival de Jazz 2026.

Le Maire expose au Conseil Municipal que le festival « **Au fil du Jazz** » édition 2026 se déroulera du **23 janvier au 15 février 2026** sur les communes de :

- Mazières-de-Touraine
- Langeais
- Benais
- Bourgueil
- Cinq-Mars-la-Pile
- Continvoir
- Coteaux-sur-Loire
- Gizeux
- Restigné
- Savigné-sur-Lathan

Le festival sera organisé en collaboration avec l'école **Musica Loire** de Langeais/Cinq-Mars.

Afin d'acter ce partenariat et d'assurer la coordination de cet événement, une **convention relative à l'organisation du festival** est proposée.

Les communes participantes auront notamment pour responsabilités :

1. **Gestion des relations avec les artistes**, incluant la négociation et la signature des contrats ;
2. **Accueil des artistes** (repas, hébergement...) ;
3. **Communication conjointe** avec l'ensemble des communes partenaires ;
4. **Logistique et aspects techniques** : mise à disposition de matériel et de salle, moyens humains ;
5. **Prise en charge des frais de communication** et diffusion de l'information.

Après que toutes les explications ont été données, le Conseil Municipal, **décide** :

- D'approuver le projet de convention pour l'organisation du Festival « **Au fil du Jazz** » 2026 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à **signer l'ensemble des documents nécessaires** à la mise en œuvre de cette décision, et notamment la convention susmentionnée.

Nombre de votants	ABSTENTIONS	POUR	CONTRE
11	0	11	0

DELIBERATION N° 03715026005

5. GESTION DU DOMAINE PUBLIC : Division cadastrale du domaine public communal : Parcelle cadastrée section E n° 851

Le Maire expose :

Dans le cadre de la gestion du domaine public communal, il est nécessaire de procéder à la **division cadastrale** d'une partie de la parcelle cadastrée section **E n° 851**, située **3B rue de la Folie et 4B rue des Coquelicots**, afin d'adapter le découpage cadastral à la situation réelle des lieux.

À cet effet, la commune a sollicité le cabinet de géomètre-expert **LECREUX – SIVIGNY – DUHARD**, domicilié à **Langeais**, qui a établi un **devis n° 21.566** d'un montant de **980 € HT** pour la réalisation du document de division cadastrale et des formalités associées.

Il est rappelé que l'enregistrement du document de division cadastrale auprès du service des impôts fonciers nécessite une décision du Conseil municipal.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la division cadastrale du domaine public communal au droit de la parcelle section **E n° 851**, d'approuver le devis du géomètre-expert et d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir l'ensemble des démarches nécessaires à la bonne exécution de cette opération.

Le Conseil municipal décide :

- **D'approuver** le principe de la division cadastrale du domaine public communal au droit de la parcelle cadastrée section **E n° 851**, située **3B rue de la Folie et 4B rue des Coquelicots** ;
- **D'approuver** le devis **n° 21.566** établi par le cabinet de géomètre-expert **LECREUX – SIVIGNY – DUHARD**, domicilié à Langeais, pour un montant de **980 € HT** ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à confier la réalisation du document de division cadastrale audit cabinet ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation de cette opération, et notamment ceux requis pour l'enregistrement du document de division cadastrale auprès du service des impôts fonciers ;

Nombre de votants	ABSTENTIONS	POUR	CONTRE
11	0	11	0

7. Informations diverses :

- Convention de redevance spéciale relative à la collecte et à la valorisation des déchets assimilés aux ordures ménagères
- Convention de récupération d'animaux errants
- Devis et demande de subventions du projet de rénovation de la salle des fêtes
- Réalisation du contrôle des systèmes d'alarme des bâtiments communaux.

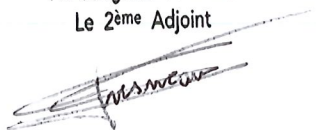
Résumé des délibérations – Séance du Conseil Municipal

Au cours de cette séance, le Conseil municipal a examiné et adopté les délibérations suivantes :

- **Délibération n° 03715026001** : Demande de subvention pour l'installation de poteaux en bois afin de sécuriser le cheminement des piétons rue de la Tremblaie.
 - **Délibération n° 03715026002** : Modification du tableau des effectifs dans le cadre de la gestion des ressources humaines.
 - **Délibération n° 03715026003** : Renouvellement du contrat de logiciels et de prestation de services administratifs avec la société Berger-Levrault.
 - **Délibération n° 03715026004** : Organisation du festival de Jazz 2026.
 - **Délibération n° 03715026005** : Division cadastrale du domaine public communal concernant la parcelle section E n° 851.
- L'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités, et aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 20h15.
- Monsieur le Maire informe que la prochaine séance du Conseil municipal est fixée au :
Vendredi 6 mars à 19 heures.

Le secrétaire de séance, Jean-Luc FRESNEAU

Par délégation du Maire,
Le 2^{ème} Adjoint



*Le Maire,
Thierry ELOY*

